

Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Assemblée générale du 28/02/2019

Projet de Procès-verbal à approuver par l'AG de 2020

Présences

Présents

DE SMET	Emilie	ALTEO asbl
TREMOUROUX	Marc	ALTEO asbl
LONOBILE	Gaetano	ALTEO asbl
DABEUX	Thomas	ANAHM asbl - NVHVG vzw
BOURDEAUDUCQ	Christine	ASPH asbl
MARLIERE	Gisèle	ASPH asbl
COOLS	Manon	ASPH asbl
MAI	Paulus	ASPH asbl
KEMPEN	Marc	KVG vzw
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
AGONI	Cinzia	Les Briques du GAMP
CANNELLA	Laetitia	Le Silex asbl
WILMET	Eric	UNMS/NVSM
VAN DEN EEDE	Veerle	VFG

Procurations

SNOECK	Vincent	ATINGO	A ASPH (Gisèle Marlière)
VRYDAG	Ronald	Ligue Braille – Brailleliga	À ANAHM (Th.Dabeux)
DEMARTIN	Stéphanie	Les Amis des Aveugles	À VFG (V.Van Den Eede)
TOURNE	Johan	LCM-ANMC	A KVG (Pierre Gyselinck)
SCHLEMBACH	Peter	Kleines Forum	À Altéo (Emilie De Smet)

Excusés

MESSAOUDI	Ouiam	ASPH
DEGODENNE	Léon	ASPH
SPARENBERG	Nathalie	ATINGO
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue Belge de la sclérose en plaques

LEMAIRE	Delphine	Doof Vlaanderen vzw
VERSTRAETE	Filip	Doof Vlaanderen vzw
BORRE	Ingrid	KVG vzw
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
MAGIS	Michel	Ligue Braille – Brailleliga
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille – Brailleliga
BEAUSAERT	Christine	Ligue Braille – Brailleliga
KETELAER	Anne	Les Briques du GAMP
BALATE	Eric	Œuvre fédérale Les Amis des Aveugles
DEMARTIN	Stéphanie	Œuvre fédérale Les Amis des Aveugles
GERYL	Maïke	UNMS/NVSM
YALCIN	Melis	VFG
VERWIMP	Kris	VFG
NIESTEN	Reinhart	VFG
BEYERS	Sophie	VFG

Absents

FINDERS-BINJE	Patrick	AHVH asbl-vzw
DE SMET	Herman	AHVH asbl-vzw
VERHAEGEN	Patrick	ALTEO asbl
BUNCKENS	Julien	ALTEO asbl
RUTJES	Bernadette	ANAHM asbl – NVHVG vzw
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
TIHON-DECOKELE	Christiane	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
BOUQUELLOEN	Frédéric	FFSB
PICRON	Frankie	FFSB
SPODEN	Doris	Kleines Forum
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw
SCHREUDERS	Pierre	KVG vzw
VANBAEL	Lieve	KVG vzw
VERMEEREN	Henk	KVG vzw
JADIN	Noémie	LCM-ANMC
VAN DE WALLE	Martine	LCM-ANMC
VAN KETS	Katrien	LCM-ANMC
HELLEMANS	Bertout	LCM-ANMC
DEGRYSE	Elisabeth	LCM-ANMC
DEROITTE	Elise	LCM-ANMC
JANSSENS	Iris	LCM-ANMC
DU BOIS	Marc	LCM-ANMC
CANNELLA	Laetitia	Le Silex
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
MAGIS	Michel	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw

BEUSAERT	Christine	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
GERYL	Maaikke	UNMS/NVMS
DEBBAUT	Peter	UNMS/NVMS
ENGELEN	Marieken	UNMS/NVMS
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVMS
ROMBAUTS	Jokke	UNMS/NVMS
DECHAMPS	Yvan	UNMS/NVMS
POLLENTIER	Leen	UNMS/NVMS
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVMS

Secrétariat : Véronique Duchenne, Olivier Magritte

Le Président, Pierre Gyselinck, constate que le quorum est atteint : 13 organisations membres sont présentes ou valablement représentées. Il déclare l'Assemblée générale ouverte. Il remercie les présents et signale les excusés. Il invite chaque participant à se présenter.

A. Assemblée générale ordinaire

1) Approbation du PV de l'AG du 22 février 2018

P. Gyselinck souligne l'ordre du jour chargé. Il ne souhaite pas passer en revue ce document connu des participants. Il est bien entendu ouvert aux questions.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2018 est approuvé.

2) Membres : affiliations et désaffiliations 2019

Il n'y a pas de retrait ni de nouvelle candidature.

3) Présentation du Rapport d'activité 2018

Gisèle Marlière explique que le rapport présente l'essentiel des activités. Elles sont nombreuses et denses ; c'est un défi de faire prendre conscience au lecteur au travers d'un rapport des quelques pages de la pleine mesure des activités sur une année.

Gisèle Marlière suit le Power point



2019-02-27-BDF-Ra
pport-d'activité-2018

Elle insiste sur les aspects suivants

- Marianne Thyssen, Commissaire aux Affaires sociales connaît parfaitement ses dossiers ; elle est très réceptive aux demandes et respecte ses engagements : c'est ainsi que quelques mois après avoir rencontré le BDF, le projet de l'*European Disability Card (EDC)* était lancé
- La Conférence des Etats Parties à NY était l'occasion d'une demande forte de rééquilibrage Hommes-Femmes au sein du Comité des experts. Il faudra suivre
- Le Rapport alternatif 2 et 3 du BDF a été l'occasion d'un processus participatif porteur parmi les associations du BDF. On aurait voulu apporter encore plus d'informations mais le cadre et le timing étaient imposés
- L'uniformisation des pictogrammes au niveau européen est aussi un objectif que le BDF a à cœur : le temps qui passe ne facilite pas le processus mais on ne se décourage pas
- Au niveau de l'EDF, on sent que certains dossiers crispent certains conseils nationaux (General comment 7 sur l'article 19 - transition institutionnelle des lieux de vie des personnes handicapées ; General Comment 8 sur l'article 4.3 – la question de la validité de la représentation des personnes handicapées par des tiers, le *Fundraising* et d'autres encore). Le BDF estime que le débat doit exister mais qu'en même temps il ne doit pas opposer les associations de manière inutile
- L'année 2019 est une année électorale à tous les niveaux ; il faudra donc être visible et aller à la rencontre des élus et des commissaires européens, mais aussi des gouvernements en Belgique pour rappeler le suivi à apporter aux questions du Comité des droits des personnes handicapées à la Belgique dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD.

4) Approbation du Rapport d'activité 2018

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

5) Présentation des comptes 2018

Emilie De Smet présente les comptes 2018.

Au niveau du bilan

- Le total de l'actif s'élève à **51.042,62€**
 - Au niveau de l'actif, le poste « Produits à recevoir » correspond à deux cotisations d'organisations membres qui n'avaient pas été payées à temps pour pouvoir être intégrées dans la clôture. Ces montants ont été ou vont être reçus prochainement.
- Le total du passif s'élève à **51.042,62€**
 - Le poste « Charges exceptionnelles » reprend le remboursement à l'EDF d'un versement qui avait été effectué deux fois en fin d'année 2017.

- Le poste « autres dettes diverses » de **525,00€** correspond aux montants versés par des personnes (principalement collègues et anciens collègues du SPF sécurité sociale) pour l'achat d'un cadeau à l'occasion de la pension de Daniel Tresegnie. Ils sont compensés pour une part par le poste « Charges exceptionnelles » et par un remboursement effectué en janvier 2019. C'est une opération neutre.
- Actif et passif sont en équilibre

Au niveau du compte de résultat

- Le total des charges s'élève à **12.639,28€**, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.
 - N'oublions pas que le BDF doit s'acquitter chaque année d'une cotisation de **8000,00€** auprès de l'EDF. Le Conseil d'administration veille à ce que le BDF dispose toujours au minimum d'une année d'avance pour le paiement de cette cotisation
 - Le poste « frais de déplacement » reprend, les dépenses liées aux déplacements à l'étranger effectués dans le cadre des réunions organisées par l'EDF. Ce poste est plus élevé que de coutume car, il intègre le remboursement à Olivier Magritte du montant d'achat des billets d'avion pour permettre à Pierre Gyselincx de représenter l'EDF à Genève dans le cadre du Forum SDGs-CSO à Genève le 24 avril 2017. Ces frais seront couverts par l'EDF. D'autre part, Pierre Gyselincx a représenté la BDF à New-York à l'occasion de la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD. Le vol réservé et financé par la Belgique en classe économique présentait un espace pour les jambes trop restreint. Le gouvernement n'a pas accepté de prendre en charge le surclassement. Le CA du BDF a décidé de le financer sur fonds propres en estimant qu'il s'agit d'un aménagement raisonnable.
 - Le poste « Frais de représentations » s'élevant à 312,50€ correspond aux frais de repas décidés par le CA pour remercier Thérèse Kempeneers lors de son départ à la retraite. Le CA a estimé cette dépense légitime vu la forte implication de Thérèse Kempeneers dans le BDF depuis sa création en 2002 jusque fin 2017.
 - Le poste « Catering » de 98,40€ couvre les frais liés à l'accueil de la délégation du Défenseur des Droits de la République française (pour 6 personnes).
 - Le poste « Publication », de 258,70€ correspond aux frais liés à la publication des statuts du BDF modifiés suite aux décisions de l'AG extraordinaire de 2018.
 - En 2018, nous n'avons dû supporter aucun frais de salles de réunions étant donné que nous avons la chance de pouvoir utiliser les salles du SPF Sécurité sociale.
- Le total des produits s'élève à **16.123,89 €**.
 - Il s'agit principalement des cotisations des organisations membres du BDF, en diminution, malgré l'arrivée d'une organisation membre

supplémentaire. Pour rappel, l'Assemblée générale de 2018 avait décidé de diminuer de 10% la cotisation des organisations membres du BDF. Ceci explique la diminution de ce poste.

- Le poste « Participation aux frais » correspond aux remboursements reçus de l'EDF suite à la participation à des réunions européennes. Cette année, ce montant est relativement bas : l'EDF doit encore rembourser plusieurs montants liés à la participation du BDF aux réunions de ses instances.
- Pour cette année 2018, les produits financiers ne s'élèvent qu'à **1.13€**, en diminution.
- Le poste « produits exceptionnels » correspond à la différence entre les « per diem » remboursés par l'EDF pour la participation à ses réunions d'instances et les frais réels présentés par les membres du CA lorsqu'ils participent à une réunion de l'EDF. Ces différences sont du « bénéfice » pour le BDF.

- Le compte de résultat pour l'exercice 2018 présente donc un boni de **3.484,61€**.

En conclusion, la santé financière du BDF est saine et les réserves constituées permettront au BDF de faire face aux frais prévus dans le cadre du plan d'action 2019.

L'assemblée générale n'a aucune question. Les comptes 2018 sont approuvés.

6) Présentation du rapport du Commissaire aux comptes 2018

Victor Angillis a été chargé de l'établissement de ce rapport. Olivier Magritte lui a présenté l'ensemble des pièces comptables du BDF et s'est entretenu avec lui sur les mouvements.

Victor Angillis a effectué les vérifications d'usage et son rapport ne comporte aucune réserve. M. Angillis n'ayant pu participer à la présente Assemblée générale, le Président lit la déclaration qu'il a établie.

Pierre Gyselincq remercie Victor Angillis pour son travail de vérification.

7) Approbation des comptes 2018

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

8) Décharge du Commissaire aux comptes

L'assemblée accorde la décharge au Commissaire aux comptes.

9) Décharge des Administrateurs

L'Assemblée générale accorde la décharge aux administrateurs.

10) Présentation du plan d'action 2019

Veerle Van Den Eede présente le plan d'action en se basant sur le ppt suivant :



2019-02-28
-BDF-Actieplan-2019

Elle insiste tout particulièrement sur le début de l'année toute entière consacrée à la finalisation de la liste de questions qui sera proposée au nom du BDF et des Conseils d'avis dans le cadre du suivi de l'UNCRPD.

Dans la foulée des élections, il faudra sensibiliser les différents niveaux politiques de faire de la mise en œuvre de l'UNCRPD une priorité politique. Il sera aussi nécessaire de bien suivre les travaux de l'EDF et de la Commission européenne car cette année 2019 sera une année de discussions pour la nouvelle programmation FSE 2021-2027 et une année d'évaluation de l'EDC.

11) Présentation du budget 2019

Emilie De Smet présente les volets charges et produits :

Charges

- Pour cette année 2019, le principal poste de dépense sera la cotisation EDF. Celle-ci s'élève à **8.000,00 €**.
- Nous avons prévus les postes de dépense habituels en matière d'assurance, de publication, de représentation et de tenue de comptes.
- Nous avons prévu un poste « Frais de déplacements » dans lequel nous avons prévu un montant de **150,00 €**.
- Le poste « UNCRPD – Délégation Genève » couvrira les frais de déplacement, de logement et de séjour. Un poste de dépense de **1.500,00 €** est budgété à cet effet.
- Le poste « organisation de tables-rondes » vise à couvrir les frais d'organisation d'événements de type « table-ronde », ou « conférence ». Un poste de dépense de **500,00 €** est budgété à cet effet. Au cours de l'année 2019 nous organiserons des réunions dans le cadre des élections européennes et des 10 ans de l'UNCRPD. Comme chaque année, nous prévoyons une enveloppe budgétaire, mais nous ferons de notre mieux pour l'utiliser au minimum.
- Enfin, un montant de **1.500,00 €** a été prévu pour la maintenance et l'hébergement du site Internet.

Produits

- Les cotisations de nos membres restent la partie la plus importante des produits du BDF. Cette ressource est utilisée principalement

pour le paiement de la cotisation du BDF à l'EDF. Cette année, ce poste est budgété à hauteur de **12.240,00 €**.

- Normalement, nous ne devrions pas devoir faire appel aux réserves des années antérieures au cours de cet exercice.

12) Adoption du plan d'action 2019

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le plan d'action 2019.

13) Adoption du budget pour 2019

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le budget 2019.

La première partie de l'Assemblée générale consacrée aux obligations statutaires se termine.

Il n'y a pas de points divers.

=====

B. Partie informative : Garantir et faciliter le respect des droits des personnes handicapées dans le cadre de l'UNCRPD. Qu'elle collaboration entre les organisations de personnes handicapées et les Médiateurs et Ombudsmans des entités constitutives de la Belgique fédérale

Pierre Gyselinck remercie les participants et propose que chacun se présente :

- Greet van Gool , Médiatrice fédérale
- Marlene Hardt, Médiatrice de la Communauté germanophone
- Annelies D'Espalier, Vlaamse Ombudsdienst
- Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
- Danielle Plouvier, collaboratrice du Médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française, en charge des dossiers concernant les personnes handicapées

Gisèle Marlière demande le sentiment des médiateurs sur la listes des questions proposées par le BDF aux experts de l'ONU.

Chacun y répond tour à tour. Il présente aussi brièvement les missions principales des instances qu'il représente et les dossiers d'actualité dans le domaine du handicap.

Greet Van Gool vient de reprendre la direction des services de l'ombudsman fédéral. Les questions posées dans le rapport alternatif du BDF recourent une série de dossiers soumis à l'ombudsman fédéral (Situation DG HAN, prix de l'amour et prix du travail...). Un certain nombre de plaintes génère des points d'analyse plus complets. Certains font aussi l'objet de recommandations aux administrations et au parlement fédéral. Plus précisément, les dossiers qui ont retenu l'attention en 2018 sont les suivants

- DGHAN – retards et conséquences sur le plan financier pour les personnes handicapées : une recommandation a été rendue afin que lorsqu'une révision programmée aboutit à une augmentation, elle prenne effet au moment de la révision programmée et non plus de la décision. Pour l'accès au « tarif social gaz électricité », l'effet rétroactif a aussi été demandé
- Personnes détenues et internées – conditions de vie au sein des prisons
- Droit à la vie en famille : regroupement familial – le médiateur demande que la Belgique ne tienne plus compte des allocations pour apprécier la capacité des personnes à faire venir leur famille
- Automatisation des droits : il y aura un forum citoyen en septembre 2019
- Voir rapport du médiateur :
http://www.federaalombudsman.be/sites/default/files/rapport_annuel_2018_mEDIATEUR_federal.pdf

Annelies D'Espallier évoque plusieurs dossiers pour la Flandre :

- Enseignement inclusif : petit rappel : l'art.8 est d'application immédiate ! : le décret était bien intentionné, mais il a été mis en place de manière peu prudente : « chacun dans la même classe de l'enseignement ordinaire » ; l'enseignement spécial étant limité aux situations « dans lesquelles on ne peut pas faire autrement ». Une telle approche est juste pour celui qui en est capable, mais étrange si c'est obligatoire. Au final, on se rend compte que certains parents retirent leur enfant de l'enseignement ordinaire car la mise en œuvre a été insuffisamment évaluée et accompagnée. La solution apportée par le décret n'était pas réellement de l'enseignement inclusif. Par ailleurs, il n'y a pas de transparence dans la diffusion des financements qui sont pratiquement les mêmes pour tous les réseaux
- Scootmobiles : en 2018, le dossier a reçu beaucoup d'attention de notre part et un travail important a été réalisé avec les villes et les communes ainsi que la société *De Lijn*. Ainsi, de Lijn a décidé de l'accessibilité des points d'arrêt en concertation avec les villes et les communes, les copies d'abonnement sont dorénavant acceptées comme titre de transport valable. Malheureusement l'accès-même des scootmobiles aux bus n'a pas été résolu car il subsiste des différends notamment assurantiels.
- La transition vers le PVF : la mesure de principe est bonne mais non aboutie , ainsi par exemple quid du financement des weekends ?

- accès à la Justice
- le rapport flamand sera publié le 19 mars 2019 :
<http://www.vlaamseombudsdienst.be/ombs/nl/docs/d4115.pdf>

Marc Bertrand explique que les recommandations du Médiateur sont rendues en toute indépendance. Une dotation parlementaire est prévue ce qui met le Médiateur à l'abri du bon vouloir des gouvernements.

Il encourage les recrutements des candidats handicapés. Il examine aussi les réclamations adressées à l'AVIQ, toujours avec le souci de trouver des solutions. La notion de « précédent » est par ailleurs de grande importance. Avec la question de savoir s'il ne faut pas revoir les dossiers traités par le passé lorsque l'administration revoit sa pratique. Quid des cas refusés ? sont-ils réouverts ?

Greet Van Gool souligne qu'il est important que les personnes sachent qu'elles peuvent introduire une plainte auprès des Médiateurs. Ils sont des partenaires utiles pour améliorer la situation des personnes.

Gisèle Marlière suggère que ce mouvement de sensibilisation soit renforcé par les associations de personnes handicapées. Marc Bertrand propose de venir présenter le rapport annuel chaque année au BDF.

Marleen Hardt souligne qu'elle ne peut traiter que des plaintes par rapport à l'application d'une disposition légale et pas la disposition elle-même, ce qui réduit très fort sa marge de manœuvre. Elle regrette par ailleurs le manque de structuration de la société civile Handicap en Communauté germanophone. Elle a traité 3 plaintes depuis avril 2017, par rapport à l'enseignement et au manque d'accompagnement. Elle a aussi instruit des plaintes des institutions privées qui reçoivent des subsides ; ce que les autres ombudsmen ne sont pas en mesure de faire. Elle va conseiller à Peter Schlembach de déposer plainte contre le gouvernement de la communauté germanophone pour absence de conseil consultatif.

Questions -réponses

Marc Bertrand considère que les droits des PH devraient recevoir une meilleure attention.

Emilie De Smet demande des exemples d'intervention concrets du médiateur. On voit UNIA quand il y a discrimination mais quid des cas soumis aux médiateurs ?

Marc Bertrand donne des exemples pour la Wallonie et la Communauté française. Il y a la question de la limitation d'âge de 65 ans pour l'accès des aides à la mobilité et autres compensations, les listes d'attente pour l'hébergement (on est au cœur des confrontations entre l'AVIQ et les institutions, les maisons pirates, le transport scolaire et le problème des fratries partagées dans le cadre des gardes alternées.

Parmi les dossiers les plus fréquents, il pointe également celui des logements sociaux inadaptés. Quand une personne s'adresse au Médiateur, c'est après une « galère » caractérisée par une succession de démarches infructueuses. Le Médiateur ne donne pas la garantie d'une solution au cas particulier, mais il ne lâchera pas le morceau : il traitera la plainte et si elle est légitime, elle finira par aboutir sur la table du Parlement qui sera peut-être amené à proposer une modification de la loi.

Gaetano Lonobile demande quelles sont les modalités pratiques d'introduction d'une plainte. Danièle Plouvier répond que la plainte doit être introduite par écrit. Sur cette base, un rendez-vous est pris. Dans certains cas, le Médiateur se déplacera.

Marc Bertrand insiste sur le fait que la procédure est gratuite. Il attire l'attention sur le fait que le médiateur n'est pas un juge : il essaye de trouver une solution qui convienne aux deux parties.

Olivier Magritte explique le processus de rapportage de l'ONU : il précise qu'on est au stade où les experts vont examiner la situation de la Belgique sur les 5 dernières années. Il explique aussi tout le processus de travail avec les associations et les conseils d'avis de personnes handicapées dans les entités fédérées et fédérale. L'exercice se veut toujours constructif : le rapport alternatif suggère des améliorations mais ne tente jamais de s'opposer aux gouvernements.

Eric Wilmet demande des précisions concernant les cas « non recevables ». Le Médiateur est souvent le « dernier recours » et les personnes ont souvent l'impression de se battre contre des « moulins à vent ». Y a-t-il beaucoup de demande qui se révèlent « non fondées » ?

Marc Bertrand répond qu'il y a effectivement un nombre important de demandes « non fondées ». Souvent, ces demandes arrivent chez le Médiateur après avoir été « déboutées » à d'autres niveaux, souvent déjà pour les mêmes raisons, mais souvent sans explications suffisamment claires et compréhensibles. Le Médiateur a donc un rôle pédagogique : la personne doit comprendre pourquoi sa demande ne peut pas être suivie d'effet.

Gisèle Marlière insiste sur la volonté de consensus et sur la nécessité de remettre des rapports concis.

Conclusion

En guise de conclusion, Gisèle Marlière retient 5 éléments essentiels de ces échanges :

1. Volonté de collaboration
2. Volonté de se retrouver annuellement
3. Communiquer vers nos membres
4. Demande de mise en réseau
5. Le rôle des Médiateurs va au-delà de la discrimination : il faut oser porter à la connaissance de ces derniers des dossiers que l'on croit perdus au nom de la Justice sociale

Pierre Gyselinck remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur participation à cette réunion ainsi que tous les participants pour leur attention et participation active. Il remercie aussi les traducteurs et le secrétariat pour leur soutien.

La séance est levée à 16h.